

2. Demande d'exemption

2.1. Véhicule concerné

Marque

Type

Immatriculation

N° de châssis

Date d'immatriculation

2.2. Période imposable

La période imposable est du / / au / /

2.3. Motif de la demande

Si le véhicule concerné est **un camion ou une camionnette**, indiquez ci-dessous le motif de la demande

Motif de la demande :

Date : / / 20

Signature :

Les guichets Fiscalité wallonne :

Les guichets sont accessibles **uniquement sur rendez-vous**. Pour solliciter un rendez-vous, vous pouvez contacter le guichet concerné par téléphone.

JAMBES (Namur) – avenue Gouverneur Bovesse, 29 – 081/330.211

ARLON - Place Didier, 42 – 063/430.030

CHARLEROI - Rue de France, 3 – 071/206.080

LA LOUVIÈRE - Rue Sylvain Guyaux, 49 – 064/237.920

TOURNAI - Rue de la Wallonie, 19-21 – 069/532.670

LIÈGE - Place Saint-Michel, 86 – 04/250.93.30

MONS - Îlot de la Grand'Place – 065/220.680

NIVELLES - Rue de Namur, 67 – 067/411.670

VERVIERS - Rue Coronmeuse, 46 – 087/440.350

BASTOGNE - Rue du Vivier, 58 – 081/330.211

EUPEN - Hütte, 79 (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h) – 087/391.170

Demande d'exemption sur base de l'article 5 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus §1er, 10°, §2, 2° et §3.

Vos données à caractère personnel sont traitées dans le respect du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016. Elles sont uniquement utilisées pour l'établissement, la perception, le recouvrement, la contestation et le contrôle relatifs aux taxes wallonnes dans le respect du décret du 6 mai 1999. Pour de plus amples informations, référez-vous aux pages Fiscalité du Portail Wallonie (www.wallonie.be).